

PLUi valant SCoT

Communauté de communes Conflent Canigó

4.3b

HISTORIQUE DES EVOLUTIONS

DUP MEC 2 – Arrêté préfectoral du 29/09/2022
MODIFICATION 1 – Approbation du 13/04/2023

Annexes au Règlement

PRADES

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021
MODIFICATION 1 - Approbation du 13/04/2023

Emplacements réservés (L.151-41)
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)
Éléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)
Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : PRADES

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M ²)
30-ER-01	Voies et ouvrages publics	Création d'un accès à la Plaine Saint-Martin en vue de réorganiser et sectoriser les circulations des différents usagers et sécuriser et privilégier les déplacements doux à l'intérieur de la zone	COMMUNE	AE127p, AE133p, AE137p, AE156p, AE160 et AE208p	3390
30-ER-02	Voies et ouvrages publics	Création d'un parking perméable pour la Plaine Saint-Martin	COMMUNE	AZ74, AZ81, AE 156p, AE163	2030
30-ER-03	Voies et ouvrages publics	Aménagement d'un rond-point route de Catllar sur RD619 et voie de desserte en vue d'organiser et sécuriser la sortie sur la RD en agglomération	COMMUNE	AC23p, AC24p, AC30p, AC31p, AC62p, AC63p, AD67p	2810
30-ER-04	Voies et ouvrages publics	Aménagement d'une liaison piétonne entre la Plaine Saint-Martin et le Centre-Ville en vue de favoriser les déplacements doux entre le centre-ville et la plaine de loisirs et de jeux de la Plaine Saint-Martin	COMMUNE	AZ58p	160
30-ER-05	Voies et ouvrages publics	Création d'un accès à la future passerelle sur la Têt côté rive gauche, ouvrage destiné à sécuriser les déplacements doux piétons et vélos entre les quartiers rive droite et rive gauche	COMMUNE	AD17p	730
30-ER-06	Voies et ouvrages publics	Création d'un centre technique municipal	COMMUNE	AK28	7990
30-ER-07	Installations d'intérêt général	Création d'une aire d'accueil des Gens du Voyage	COMMUNE	AH30p	10000
30-ER-08	Voies et ouvrages publics	Création d'un bassin d'orage sur délaissé de la SNCF	COMMUNE	AT335p	9570

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M ²)
30-ER-09	Voies et ouvrages publics	Création d'une voie de desserte pour améliorer la desserte du PEM (largeur entre 9,5 et 10 m)	COMMUNE	BB196	710
30-ER-10	Installations d'intérêt général	Extension du camping	COMMUNE	AZ72	1369
30-ER-11	Voies et ouvrages publics	Réservation Plaine Saint-Martin pour extension des activités de la Plaine	COMMUNE	AZ79, AZ94, AZ104, AZ105, AZ106 et AZ107	26070
30-ER-12	Voies et ouvrages publics	Aménagement de la RN116 et voies de rétablissement	ETAT	AH175, AH176, AH220, AH256, AH300, AH302, AH309, AH310, AH311, AH313, AH314, AH315, AH316, AH318, AH322, AH328, AH371, AH372, AH384, AH385 AI42	33 999

PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Prades est concernée :

- *centre-ville (place de la République, place de Catalogne, rue Jean Jaurès et une partie de l'avenue du Général De Gaulle)*

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

PRADES Eléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier Eléments de patrimoine bâti		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
30-PAT-01	AZ79	Chapelle Saint-Martin de Canoha Petite chapelle à nef unique du XI ^{ème} siècle voûtée en berceau brisé, terminée par une abside semi-circulaire avec lésènes et arcatures aveugles.
30-PAT-02	AX209	Château Troy-Valroch
30-PAT-03	AX45	Château Pams
30-PAT-04	AX216	Château Martin
30-PAT-05	AY245	Villa Lafabrègue
30-PAT-06	BE192 et BE161	Ecoles (1902)
30-PAT-07	BE169	Palais de Justice (ancienne prison)
30-PAT-08	BC166	Sous-préfecture
30-PAT-09	AL237	Foirail (anciens abattoirs)
30-PAT-10	AK90	Mas Cler et sa chapelle
30-PAT-11	AL1	Pigeonnier du chemin de ronde
30-PAT-12	BI10	Dolmen de Bohère
Ecrins paysagers ceinturant les bâtis remarquables ou points de vue		
30-PAT-13	AX45p	Parc du château Pams

ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Prades est concernée :

- Cours d'eau liste 1 : le Lliscou